



Communiqué de presse
25 mai 2020

**Tous les salariés des maisons de retraite et cliniques Korian en France
recevront une prime de 1500 euros**

Korian a très tôt voulu saluer l'engagement exceptionnel de ses salariés.

Le 27 avril, Korian s'est engagé au versement d'une prime de 1 000 euros pour tous les salariés en France.

Le 8 mai, le Gouvernement a annoncé un dispositif de primes allant de 500 à 1500 euros pour les établissements médico-sociaux et sanitaires des 40 départements les plus touchés par l'épidémie.

Dans le prolongement de cette annonce, Korian a décidé d'aller au-delà en versant une prime unique d'un montant de 1500 euros, quelle que soit la zone, à tous ses salariés des EHPAD et des cliniques ayant eu une présence effective au cours de la crise et présents dans l'entreprise au moment du versement.

Cette prime sera versée début juillet.

Par ailleurs l'entreprise rappelle qu'il sera versé le 29 mai 2020 au titre de la participation de l'année 2019 un montant moyen par salarié de 585 euros.

À propos de Korian

Korian, premier groupe européen du soin et de l'accompagnement du Grand Âge et des fragilités www.korian.com

Contact presse :

Jean-Marc Plantade
Directeur des Relations Presse
Tél. : +33 (0)6 07 40 56 89
Jean-marc.plantade@korian.fr